

Réservé à la Municipalité

Matricule :

Date de réception de la demande :

Validité : 12 mois

Coût: 40.00 \$

Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées, en donnant les mesures et les dates lorsque demandées. Veillez signer et dater aux endroits désignés à cet effet.

SECTION 1 : Propriétaire et adresse postale

Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____
No de téléphone : _____
Adresse courriel : _____

Le requérant est-il propriétaire ? OUI NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie? OUI NON

SECTION 2 : Localisation des travaux

Adresse des travaux : _____
Lot(s) : _____

SECTION 3 : Exécutant des travaux

Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____
No de téléphone : _____ No de télécopieur : _____
No de licence R.B.Q. : _____ No d'entreprise N.E.Q. : _____

SECTION 4 : Montant des travaux

Montant estimé des travaux : _____

Date de réalisation des travaux: _____

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

ibe@stececiledewhitton.qc.ca

4554 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, Qc, G0Y 1J0

SECTION 5 : Renseignements nécessaires pour déterminer si un permis peut être délivré conformément au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

A - Installations assujetties

1. Date d'acquisition de la piscine : _____
2. Date d'installation de la piscine : _____
3. S'il s'agit d'une piscine démontable, un permis a-t-il déjà été émis pour les mêmes conditions d'installation ? _____

NB : la personne qui a obtenu un permis pour installer une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions.

4. Motif de la demande de permis :
 - a. La construction d'une piscine creusée ou semi-creusée :
 - b. L'installation d'une piscine hors-terre :
 - c. Le remplacement d'une piscine existante :
 - d. L'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine :
 - e. L'installation d'un spa

NB : le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

B - Renseignements sur la piscine

Type de piscine ou de spa prévu

1. Creusée – **complétez la section C**
2. Semi-creusée – **complétez la section C**
3. Hors-terre
 - a. Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1.2 mètre – **complétez la section D**
 - b. Paroi d'une hauteur inférieure à 1.2 mètre – **complétez la section C**
4. Démontable
 - a. Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1.4 mètre – **complétez la section D**
 - b. Paroi d'une hauteur inférieure à 1.4 mètre – **complétez la section C**
5. Spa
 - a. Installé à l'intérieur d'une aire protégée par une enceinte – **complétez la section C**
 - b. Recouvert d'une protection rigide lorsqu'il n'est pas utilisé

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

ibe@stececiledewhitton.qc.ca

4554 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, Qc, G0Y 1J0

C - Renseignements sur l'enceinte à installer

1. Nombre de côtés de l'enceinte à installer autour de la piscine :
 - a. 1 côté
 - b. 2 côtés
 - c. 3 côtés
 - d. 4 côtés
2. Si l'enceinte à installer a moins de quatre côtés expliquer pourquoi :

3. Un mur forme une partie de l'enceinte : oui non
4. Si un mur forme une partie de l'enceinte, il y a une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.) oui non
5. Une haie ou des arbustes forment une partie de l'enceinte : oui non

NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse est positive aux questions 4 et 5.

6. L'enceinte reprend des éléments existants comme une section d'enceinte, un mur de maison ou de garage : oui non
7. La hauteur de l'enceinte est en tout point supérieure à 1.2 mètre : oui non
8. L'enceinte est dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade : oui non
9. L'enceinte empêche le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre : oui non
10. La porte de l'enceinte est munie d'un dispositif qui lui permet de se refermer et de se verrouiller automatiquement : oui non

NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse est négative aux questions 7, 8, 9 et 10.

D - Renseignements sur la piscine hors-terre (de 1.2 mètre et plus) ou démontable (de 1.4 mètre et plus) qui ne sera pas entourée d'une enceinte

1. Par quel moyen l'accès à la piscine s'effectuera-t-il ?
 - a. Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
 - b. Une échelle protégée par une enceinte – **complétez la section C**
 - c. Une plateforme protégée par une enceinte – **complétez la section C**
 - d. Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte – **complétez la section C**

NB : aucun permis ne peut être émis si toutes les réponses sont négatives.

E - Renseignements sur les appareils autour de la piscine

1. Les appareils liés au fonctionnement de la piscine par exemple le système de chauffage ou de filtration de l'eau sont situés
 - a. À un (1) mètre ou plus de la paroi de la piscine ou de l'enceinte : oui non
 - b. Si vous avez répondu non à la question a. est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine sont installés :
 - i. À l'intérieur d'une enceinte
 - ii. Dans une remise
 - iii. Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil, laquelle structure doit être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètre et être dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade

NB : aucun permis ne peut être émis si aucune case n'est cochée.

2. Les conduits reliant des appareils à la piscine sont
 - a. Souples : oui non
 - b. Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte : oui non

NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse aux questions 2.a et 2.b est négative.

F - Renseignements sur la piscine creusée ou semi-creusée

1. La piscine sera pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir : oui non

NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse est négative.

SECTION 6 : Localisation et implantation

1. La piscine sera située :
 - a. En cour avant
 - b. En cour arrière
 - c. En cour latérale

2. Distance entre la piscine et tout bâtiment (maison, garage, remise, etc.) : _____
3. Dimensions de la piscine : _____
4. Hauteur de la piscine : _____
5. Diamètre de la piscine : _____
6. Type de mur (rigide, semi-rigide, gonflable) : _____

7. Présence d'une thermopompe : oui non

8. Enceinte :
 - a. Matériau de l'enceinte : _____
 - b. Hauteur de l'enceinte : _____

9. Porte :
 - a. Verrou automatique
 - b. Fermeture automatique
 - c. La piscine sera située sous une ligne ou un fil électrique : oui non

10. La piscine sera située au-dessus des canalisations souterraines ou des installations septiques ou sur une servitude passive et active : oui non

NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse aux questions 3 et 4 est positive. Pour rappel aucun système d'évacuation ne doit être raccordé directement au réseau municipal et une distance minimale de 2 mètres doit être respectée entre la piscine et les limites du terrain et de tout bâtiment.

SECTION 7 : Plan/Croquis

Veillez joindre un plan/croquis détaillé indiquant l'emplacement de la piscine par rapport aux bâtiments (maison, bâtiments accessoires, etc.) et par rapport aux limites du terrain. Veuillez fournir un plan/croquis détaillé avec les dimensions des galeries ou plateformes existantes et projetées et toutes informations complémentaires.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

«**Je soussigné(e)**, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipale je dois m'assurer du respect de ces servitudes. »

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à : _____ **Date :** _____

X _____